

LES SERVICES PUBLICS MIS A MAL !!!



Les médiathèques et les bibliothèques sont en colère !!!

Comme vous le savez, la loi du 5 août 2021 étend l'obligation de présentation du pass sanitaire aux usagers des bibliothèques, à l'exception des Bibliothèques Universitaires, de la Bibliothèque public d'information, des bibliothèques spécialisées.

Les agents des médiathèques doivent désormais, en plus de leurs missions et sans compensation de l'état, effectuer le contrôle du pass sanitaire des adhérents qui souhaitent fréquenter les médiathèques.

Les agents se retrouvent face à des risques : psycho-sociaux, tel que des agressions de la part des usagers, du mal-être au travail, de l'épuisement professionnel, ...

La notion de service public est mise à mal... les bibliothécaires et médiathécaires sont en colère !

La dimension de « l'accueil inconditionnel » cultivée depuis plus de 30 ans par les médiathèques, s'en trouve écorchée et les professionnels déstabilisés. Cela va à l'encontre de la déontologie des bibliothécaires.

De plus, depuis le 30 août, les professionnels exerçant dans les équipements concernés par le contrôle du pass se trouvent dans l'obligation d'être en possession d'un pass sanitaire valide sous peine de suspension.

La suspension de ces agents met en péril les équipes déjà en grandes difficultés pour assurer leurs missions.

C'est une attaque contre le service public de qualité et égalitaire, cela réduit la démocratie de proximité et détériore les conditions de travail des agents.

NOS REVENDICATIONS

**MODIFICATION DE LA
LOI DU 5 AOÛT 2021**

**SUSPENSION DU
CONTRÔLE DU PASS
SANITAIRE**

**UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS AU
SERVICE PUBLIC**



**REJOIGNEZ-NOUS TOUTES ET
TOUS LE 5 OCTOBRE À 12H
DEVANT LA SOUS PRÉFECTURE :
20 BD SULLY, 63600 AMBERT**



**N'HÉSITEZ PAS À
SIGNER LA PÉTITION
EN LIGNE SUR
CHANGE.ORG :**

**[HTTP://URLR.ME/C
W2KQ](http://URLR.ME/CW2KQ)**

**scanne le qr code ou
clique sur le lien**

**si vous voulez plus d'infos sur vos droits :
<https://cgt-territoiaux63.fr/>**